

Discours de SE Abdoulaye DIOP, devant le Conseil de sécurité à l'occasion de l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre pays, la Malaisie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de juin 2015 et, en même temps, de saluer la délégation de la Lituanie pour la manière remarquable avec laquelle elle a conduit les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Je voudrais ensuite renouveler la profonde gratitude de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, du Gouvernement et du peuple maliens à l'endroit de notre Organisation commune, les Nations Unies, ainsi qu'à ses Etats membres pour l'appui multiforme et constant au processus de paix au Mali depuis janvier 2012.

Dans ce chapitre, je salue et réaffirme la confiance du Gouvernement du Mali en la Médiation internationale dirigée par l'Algérie, et comprenant l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union Européenne, l'Organisation de la Coopération Islamique, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Nigéria, le Niger et le Tchad.

Je salue le rôle et la contribution décisive de la France au Mali et tous les sacrifices consentis à cet égard. Je salue également le rôle décisif des Etats-Unis d'Amérique dans le processus de paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer l'engagement personnel du Secrétaire général en faveur de la paix et de la réconciliation au Mali.

J'adresse les vifs remerciements du peuple malien à toutes les nations amies et organisations internationales partenaires qui ont manifesté leur solidarité vis-à-vis du Mali en envoyant sur le terrain leurs enfants ou leurs experts pour défendre les valeurs qui fondent notre humanité.

Je m'incline pieusement devant la mémoire de toutes les victimes, civiles comme militaires, maliennes comme étrangères, qui sont tombées sur le champ d'honneur au Mali, pour la défense de la dignité humaine, de la liberté et de la démocratie.

Je renouvelle la solidarité agissante du Gouvernement et du peuple maliens avec les Gouvernements et les peuples nigériens, tchadiens et kényans, suite aux récents attentats terroristes qui ont causé un nombre élevé de victimes.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Mali prend acte du rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'évolution de la situation au Mali et salue à cet égard Monsieur Mongi Hamdi, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali, Chef de la MINUSMA pour sa présentation.

J'observe d'emblée que ce rapport a besoin de mise à jour, car il ne tient pas compte des évolutions positives que le Processus de paix au Mali a enregistrées depuis le 15 mai 2015.

Monsieur le Président,

Je suis particulièrement heureux de me trouver devant le Conseil de sécurité, ce matin, au moment où le processus de paix et de réconciliation au Mali a réalisé des progrès importants dans la bonne direction, marqué notamment par le parachèvement du processus de signature de l'Accord de Bamako pour la paix et la réconciliation au Mali.

En effet, après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger, le 15 mai 2015 par le Gouvernement, la Plateforme et des composantes de la Coordination, nous nous réjouissons de la signature de cet Accord par les autres composantes de la Coordination, le 20 juin 2015 à Bamako.

Le Mali a donc désormais un Accord de paix consensuel, qui sert de cadre général pour la résolution durable de toutes les dimensions de la plus grave crise de l'histoire de notre pays. Cet Accord vient sceller à jamais la retrouvaille entre les Maliens.

L'Accord de Bamako constitue un compromis équilibré prenant en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties, dans le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, ainsi que du caractère laïc et de la forme républicaine de l'Etat.

Cet Accord crée également les conditions de la stabilité à long terme, car la nation malienne retrouvée conduira efficacement une lutte sans merci contre le terrorisme, le narcotrafic et autres réseaux criminels dans le domaine de la migration irrégulière.

Cependant, la signature de l'Accord par toutes les parties prenantes maliennes ne suffit pas. Le plus difficile reste à présent la mise en œuvre effective des dispositions de cet instrument. Pour sa part, le Gouvernement du Mali, sous l'autorité du Président de la République, réaffirme à nouveau sa détermination totale à honorer tous les engagements qui lui incombent. Nous attendons de même des autres parties prenantes maliennes.

Nous appelons également la communauté internationale à honorer ses engagements et à poursuivre son accompagnement en vue de l'application diligente et intégrale de l'Accord.

Monsieur le Président,

Il vous souviendra que le 25 juin 2014, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 2164, prorogeant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Au moment où le Conseil s'apprête à proroger le mandat de la MINUSMA, il convient de souligner que le futur mandat de cette mission tiendra compte des évolutions positives du Processus de paix au Mali.

A cet égard, le Gouvernement du Mali souhaite que le futur mandat de la MINUSMA soit axé essentiellement autour de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Pour nous, la MINUSMA doit poursuivre:

- l'appui au dialogue politique et à la réconciliation nationale ;
- l'appui aux efforts du Gouvernement dans le domaine de la sécurité, de la stabilisation et de la protection des populations civiles ;
- l'appui au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, et à l'aide humanitaire.

De manière spécifique et après avoir tiré les enseignements de la période écoulée, le Gouvernement du Mali demande aux membres du Conseil de sécurité de prendre en compte les dimensions prioritaires ci-après dans le futur mandat de la MINUSMA.

1. Appui au processus politique de sortie de crise et de réconciliation au Mali :

Le Gouvernement du Mali invite le Conseil de sécurité à donner mandat à la MINUSMA d'aider les autorités maliennes et l'ensemble des parties prenantes maliennes en vue de la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord. Il s'agit notamment de:

- la poursuite de ses missions de bons offices pour prévoir, prévenir, atténuer et régler tout conflit;
- l'appui au Comité de suivi avec à sa tête l'Algérie et au rôle central du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'Accord ;
- le renforcement de la collaboration entre la MINUSMA et les autorités maliennes, et le rétablissement de la confiance entre elle et les populations
- le renforcement des moyens humains, matériels et financiers de la MINUSMA à hauteur des défis sécuritaires, du relèvement rapide et du développement dans la mise en œuvre du mandat.

2. Sécurité, stabilisation et protection des civils :

Le Gouvernement du Mali appelle le Conseil de sécurité à autoriser à nouveau la MINUSMA à aider les autorités maliennes à stabiliser les principales agglomérations, en particulier dans les Régions du nord du pays, d'écarter les menaces et de prendre des dispositions pour empêcher le retour d'éléments armés dans ces zones.

Le Conseil de sécurité devrait renouveler son autorisation à la MINUSMA d'appuyer les Autorités maliennes, afin de coordonner les efforts internationaux, en vue du cantonnement des combattants des groupes armés, de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme DDR des ex-combattants et du démantèlement des groupes armés.

Le Conseil de sécurité est également prié d'autoriser à nouveau à la MINUSMA d'assurer la protection des civils immédiatement menacés de violences physiques, d'assurer une protection particulière aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé et de répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes liées au conflit.

Pour atteindre ce résultat, la MINUSMA doit être invitée à étendre sa présence dans le nord du pays, notamment dans les zones où les civils sont en danger, appuyer l'application du cessez-le-feu et des mesures de confiance sur le terrain et renforcer sa coordination opérationnelle avec les Forces armées et de sécurité du Mali. Il y a lieu également de faire prendre en charge le programme DDR et faire en sorte que tous les combattants des groupes armés qui ne seront pas intégrés dans les forces armées et de sécurité bénéficient de programmes de réinsertion socio-économique.

Le Conseil de sécurité pourrait notamment :

- exiger l'opérationnalisation des bataillons prévus pour constituer la force d'intervention rapide au sein de la MINUSMA, tel qu'envisagé par la résolution 2164 du Conseil de sécurité;
- exiger l'opérationnalisation des mécanismes d'observation du Cessez-le-feu et de mise en œuvre de l'Accord ;
- exiger la mise à disposition des moyens nécessaires à la montée en puissance de la MINUSMA ;
- autoriser l'utilisation de tous les moyens mis à disposition pour prévenir et empêcher les menaces et le retour des groupes terroristes, narcotrafiquants et autres forces hostiles à la mise en œuvre de l'Accord, y compris la création d'une force d'intervention régionale, telle que soutenue récemment par la CEDEAO, l'Union africaine et par l'OCI ;
- exiger que les groupes armés signataires de l'Accord se démarquent clairement des groupes terroristes, des narcotrafiquants et des autres forces hostiles ...

3. Appui au rétablissement de l'autorité de l'Etat dans tout le pays, à la reconstruction du secteur de la sécurité malien, à la promotion et la protection des droits de l'homme, à l'aide humanitaire.

Le Gouvernement du Mali souhaite que le nouveau mandat de la MINUSMA prenne en compte :

- prioritairement l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État, à la reconstruction du secteur de la sécurité, et à la fourniture des services sociaux de base ;
- l'aide aux autorités maliennes pour les activités de formation et d'autres formes d'appui au déminage et à la destruction des Engins Explosifs Improvisés ;
- la sécurisation des convois humanitaires, notamment par l'ouverture de couloirs humanitaires et la mise en œuvre du Programme paquet humanitaire d'urgence ;
- la lutte contre le terrorisme et les trafics de tout genre dans le cadre d'une coopération entre Barkhane et FAMAs, et entre MINUSMA et FAMAs ;
- l'appui aux autorités nationales dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogues ;
- l'appui à l'organisation et à la sécurisation des opérations électorales futures ;
- l'appui à la réalisation de projets structurants au profit des populations et des zones affectées par la crise.

Monsieur le Président,

À la suite des décisions de la CEDEAO et de l'Union africaine, lors de leur Sommet tenu respectivement les 17 et 18 mai 2015 à Accra et les 14 et 15 juin 2015 à Johannesburg, le Gouvernement du Mali souhaite que le Conseil de sécurité exige, à son tour, que seules les forces armées et de sécurité du Mali disposent du droit et de la légitimité d'occuper toute localité du territoire national dans le cadre de leur mission régalienne de sécurisation des frontières, de protection des populations et de leurs biens. Toute autre occupation par les forces irrégulières est illégale et devrait prendre fin.

Par ailleurs, le Secrétaire général recommande dans son rapport sous examen le déploiement d'une quarantaine d'observateurs militaires. Tout en prenant acte de cette recommandation, le Gouvernement plaide pour la création de postes d'officiers de liaison avec les forces armées et de sécurité du Mali, de manière à combler le déficit de collaboration et de coopération entre nos forces et celles des Nations Unies.

Aussi, le Gouvernement est fortement préoccupé par le développement des activités terroristes et de narcotrafic au Mali et dans la région. Je note que ces questions de préoccupations majeures sont faiblement abordées dans le rapport dont vous êtes saisis. Pour conjurer ces menaces, le Gouvernement du Mali appelle le Conseil de sécurité à examiner à terme la possibilité d'autoriser le déploiement d'une force sous-régionale d'intervention rapide, constituée par les pays de la région. L'Union africaine a été chargée de mener une réflexion dans ce sens et de demander l'appui des Nations Unies et de l'opération française Barkhane. L'objectif de cette initiative est de renforcer les capacités des États de la région pour une action durable.

Monsieur le Président,

Voilà nos attentes majeures pour la révision du mandat de la MINUSMA.

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais encore souligner que le Processus de paix au Mali a réalisé des progrès réels et significatifs de nature à favoriser la réconciliation nationale et le développement harmonieux de l'ensemble du pays. La phase de mise en œuvre qui s'ouvre est l'étape la plus importante. Le Gouvernement du Mali renouvelle sa détermination à honorer tous les engagements pris et à travailler de manière inclusive avec toutes les parties prenantes maliennes dans un souci d'appropriation du processus par les Maliens, y compris la société

civile. Dans les tous prochains jours, le Gouvernement du Mali mettra en place un dispositif national chargé de la mise en œuvre de l'Accord.

Pour sa part, le Comité international de suivi de la mise en œuvre de l'Accord a été installé, le 20 juin 2015 à Bamako, immédiatement après la signature de l'Accord par la CMA. A cet égard, nous attendons que la MINUSMA y joue un rôle important.

Nous pensons que le dispositif national doit être le maître d'œuvre de la mise en œuvre de l'Accord. Il jouera ainsi le rôle d'interface avec le Comité de suivi et sera l'instrument de l'appropriation nationale du processus de mise en œuvre de l'Accord. Le Gouvernement et l'Administration dégagera sur les moyens humains et matériels pour agir à cet égard.

Je voudrais avant de conclure appeler la communauté à poursuivre son appui et à honorer ses engagements en vue de la mise en œuvre effective et intégrale de l'Accord de Bamako, gage de stabilité durable au Mali et dans la région.

Je ne doute pas un seul instant que le Conseil de sécurité jouera pleinement son rôle à cet égard.

Je vous remercie de votre aimable attention.